

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Marianne Séverin*

Summary

According to the 2019 statistical yearbook of the National Statistical Institute, the Guinean population is estimated at 12 218 337 inhabitants. According to the third household census published in 2017, 155 885 people have disabilities, that is 1,5 per cent of the total Guinean population. The most prevalent forms of disabilities include mobility and intellectual 'impairments', visual, hearing, speech and albinism.

Guinea signed and ratified the United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD) on 16 May 2007 and 8 February 2008 respectively. It also signed and ratified the Optional Protocol on 16 May 2007 and 8 February October 2008 respectively. Guinea did not submit its country report, although it was due in March 2010. In Guinea international agreements apply directly in domestic courts, which is the monist approach to international law. As a ratified instrument becomes law immediately, prior to any ratification, the National Assembly passes a law to approve the ratification of an instrument whose constitutionality would have been certified by the Constitutional Court. After ratifying the CRPD, Guinea adopted various measures to foster human rights in general and the rights of persons with disabilities in particular.

Article 25 of the Constitution of Guinea directly addresses disability: 'Persons with disabilities are entitled to the assistance and the protection of the State, public authorities and society'. The law sets out the conditions of the assistance and protection to which persons disabilities are entitled. In addition, the Constitution indirectly addresses disabilities through its preliminary provision on 'principles of fundamental rights' in its articles 18 and 21 which provide for the right of employment for everyone. Finally, in article 30, the Constitution affirms everyone has the right to health and to physical and mental wellbeing.

Guinea has numerous pieces of legislation that directly address disability. The key ones are the Decree D/2018/108/PRG/SGG of 13 July 2018, on the protection and promotion of persons with disabilities and the Law on the Protection and Promotion of People with Albinism, 6 April 2021.

We did not find any case law in Guinea. However, the policies that directly address persons with disabilities are:

* Researcher at « Les Afriques dans le Monde » (LAM)/Science Po Bordeaux.

- *National Programme for the Inclusion and Empowerment of Persons with Disabilities to promote the full participation of disabled people in economic, social and cultural development by 2020 in the Republic of Guinea.*
- *2016-2020 National Economic and Social Development Plan which indirectly includes disability.*
- *Education and training, with the intermediate objective of improving the access, supply and quality of education and training adapted to the needs of the national economy; and employment of vulnerable groups, the intermediate objective being to promote employment and entrepreneurship of young people, women and people with disabilities.*

Other than ordinary courts or tribunals, Guinea does not have an official body or any other body that specifically addresses the violation of the rights of persons with disabilities.

Guinea has a National Human Rights Commission. Its mandate includes the protection of disability rights.

There are numerous organisations that represent and advocate for the rights and welfare of persons with disabilities in Guinea. These include: Guinean Network of Disability Organisations for the Promotion of the International Convention on the Rights of Persons with Disabilities (ROPACIDPH); Action for the Future of People with Disabilities in Guinea Association (AFHAG); Guinea Association for the Training and Social Reintegration of Persons with Disabilities (AGFRIS); National Confederation of Albinos of Guinea (CNAG); and the Foundation for the relief and the social integration of the albino (FONDASIA). These organisations contribute to the promotion of disability rights through awareness-raising. To improve their efficiency, there is a need to improve their capacity through training including on disability rights and financial subventions.

In Guinea, the Ministry of the Promotion of Women and Children, and National Directorate of Social Affairs attached to the Ministry of Employment (Decree n°96/PRG/SGG/96) are responsible for promoting and protecting the rights and welfare of persons with disabilities. Generally, they promote and oversee the social inclusion persons with disabilities.

People with albinism face very serious violation of their rights; they face marginalisation and violence. Particularly vulnerable in a context of extreme poverty, due to a lack of education, training and unemployment, they are reduced to begging mainly in Conakry (the capital). Myths and untruths abound when it comes to people with albinism. They are perceived as being able to bring good luck, to access wealth, power, or high social position, or given supernatural powers that can solve problems (sentimental, powerlessness etc). Because of these beliefs, they are victims of kidnapping, ritual crimes and face toxic relationships with people who only associate with them out of curiosity.

Although there are some good decrees to foster disability rights, it is imperative that they are implemented if they are to make a difference in the protection of disability rights. Children with disabilities should be a priority in terms of inclusive education/training and a real census for children with disabilities should be urgently carried out to address this.

1 Les indicateurs démographiques

1.1 Quelle est la population totale de la République de Guinée?

Selon l'annuaire statistique de 2019, de l'Institut Nationale de la Statistique, la population guinéenne est évaluée à 12 218 337 habitants.¹

1.2 Méthodologie employée en vue d'obtenir des données statistiques sur la prévalence du handicap en République du Bénin. Quels sont les critères utilisés pour déterminer qui fait partie de la couche des personnes handicapées en République de Guinée?

La République de Guinée a effectué un recensement général de la population des personnes en situation de handicap. Selon le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3), publié en 2017, 155 885 personnes en situation de handicap avaient été identifiées, soit 1.5 pour cent de l'effectif total de la population guinéenne. Elles ont été réparties selon le sexe, le lieu de résidence (zones urbaine/rurale), les régions, les tranches d'âge, la religion, la situation matrimoniale, du niveau d'instruction, et autres caractéristiques (ex. activités, catégorie socioprofessionnelle, niveau de vie, branche d'activité).² Enfin, chaque personne déclarant être en situation de handicap, a dû mentionner le type de handicap. En cas de plusieurs handicaps, seul le plus important était retenu. Pour finir, la personne en situation de handicap devait se classer en fonction de la classification suivante: « infirmes des membres, inférieurs, infirmes des membres supérieurs, aveugle, muet, sourd/muet, sourd, déficience mentale, bossu, et albinos ».³

1.3 Quel est le nombre total et le pourcentage des personnes handicapées en République DE Guinée?

Selon l'INS (Institut national de la Statistique, 2017, sur une population totale de 10 503 132 habitants (2014), 1,5 pour cent de personnes en situation de handicaps ont été recensés, soit 155 885.⁴

1.4 Quel est le nombre total et le pourcentage des femmes handicapées en République de Guinée?

Sur les 155 885 personnes en situation de handicap, 73 338 sont des femmes, soit 47 pour cent.⁵

1 Institut Nationale de la Statistique (INS) 'Ministère du Plan et de la coopération internationale, Annuaire statistique' (2019) 31 https://www.stat-guinee.org/images/Documents/Publications/INS/annuelles/annuaire/Annuaire_INS_2019_opt.pdf (consulté le 22 septembre 2021).

2 Ministère du Plan et de la coopération internationale (RGPH3), décembre 2017 <https://data.space.princeton.edu/bitstream/88435/dsp01pk02cd514/13/DSGuineaRGPH3personneshandicap.pdf> (consulté le 22 septembre 2021).

3 RGPH3 (n 2).

4 RGPH3 (n 2) 27.

5 RGPH3 (n 2) 27 et à partir du tableau 2.5: Taux de handicap (%) et effectif des handicapées par milieu de résidence et par sexe, 30.

1.5 Quel est le nombre total et le pourcentage des enfants handicapés en République de Guinée?

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) – Situation des personnes vivant avec handicap de 2014,⁶ prend en compte les enfants de 0 à 17 ans qui sont estimés à 56 063, soit 2.1 pour cent.⁷

1.6 Quelles sont les formes de handicap les plus répandues en République de la Guinée?

Il ressort du recensement (RGPH3) – 2014 que les formes de handicap les plus répandues sont respectivement:

- les handicaps moteurs (44.9 pour cent membres supérieurs et 20 pour cent membres inférieurs);
- handicap intellectuel (12.5 pour cent)
- aveugle (9.8 pour cent);
- sourd-muet (5.1 pour cent);
- malentendant (2.9 pour cent);
- muet (2.9 pour cent);
- l'albinisme (0,7%).

2 Obligations internationales

2.1 Quel est le statut de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) en République de Guinée? La République de Guinée a-t-il signé et ratifié la CDPH? Fournir le(s) date(s). La République de Guinée a-t-il signé et ratifié le Protocole facultatif? Fournir le(s) date(s).

La République de Guinée a signé la Convention Relative aux Personnes Handicapées (CDPH), ainsi que son Protocole facultatif, le 16 mai 2007. Les CDPH et Protocole facultatif ont été ratifiés le 8 février 2008.⁸

6 RGPH3 (n 2) 34.

7 RGPH3 (n 2) 34.

8 Nations Unies Droits de l'Homme Organes de traités 'Statut de ratification de la Guinée – CRPD' https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=71&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

2.2 Si la République de Guinée a signé et ratifié la CDPH, quel est/était le délai de soumission de son rapport? Quelle branche du gouvernement est responsable de la soumission du rapport? La République de Guinée a-t-il soumis son rapport? Sinon quelles sont les raisons du retard telles qu'avancées par la branche gouvernementale en charge?

Conformément à l'art 35 de la CDPH, la République Guinée était tenue de soumettre son rapport initial dans un délais de deux ans, soit à la date du 8 mars 2010.⁹ La République de Guinée n'a soumis aucun rapport. La raison de ce retard/absence est due à une transition au pouvoir en 2008 avec ses corollaires de crises politiques récurrentes qui sont intervenues jusqu'en 2010. Le Ministère de l'Action Sociale est responsable de la soumission des rapports.

2.3 Si la République de Guinée a soumis le rapport au 2.2 et si le comité en charge des droits des personnes handicapées avait examiné le rapport, veuillez indiquer si le comité avait émis des observations finales et des recommandations au sujet du rapport de la République de Guinée. Y'avait-il des effets internes découlant du processus de rapport liés aux questions handicapées de Guinée?

N/A.

2.4 En établissant un rapport sous divers autres instruments des Nations Unies, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ou la Charte Africaine relative aux Droits et au bien-être de l'Enfant, la République de Guinée a-t-elle également fait mention spécifique du droit des personnes handicapées dans ses rapports les plus récents? Si oui, les observations finales adoptées par les organes statutaires ont-elles fait mention du handicap? Si pertinent, ces observations ont-elles été suivies d'effet? Etait-il fait mention des droits des handicapés dans le rapport de la Revue Périodique Universelle (RPU) des Nations Unies de la République de Guinée? Si oui, quels étaient les effets de ces observations ou recommandations?

• Comité contre la torture

La République de Guinée n'a soumis qu'un rapport initial au titre de l'art 19 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, le 6 mai 2014. La République de Guinée a fait mention spécifique du droit des personnes en situations de handicap, plus spécifiquement du handicap physique ou mental de l'enfant, dans l'art 287 de la loi portant Code de l'enfant du 19 août 2008 qui accorde protection spéciale à l'enfant en danger¹⁰ ainsi que dans l'art 300 qui définit l'enfant handicapé, comme tout

enfant qui présente une limitation dans l'exercice d'une ou plusieurs activités de base de la vie courante consécutive à une déficience physique, sensorielle ou mentale d'origine congénitale ou acquise.¹¹

9 Comme ci-dessus.

10 Rapport de l'Etat partie, Comité contre la torture (25 juillet 2014) UN Doc CAT/C/GIN/1 (2014) 19 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

11 Comme ci-dessus.

Le Comité contre la torture, au 20 juin 2014, note avec satisfaction, la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et son Protocol facultatif, le 8 février 2008.¹²

• **Comité des droits de l'homme**

La République de Guinée a fait mention spécifique du Droit des personnes handicapées dans son rapport publié le 29 novembre 2017, en faisant mention de la nouvelle loi n° L/2014/072//CNT du 10 janvier 2014 portant Code du travail, en son art 5,¹³ consacrant le principe de la non-discrimination dans la sphère de l'emploi et du travail: cette loi interdisant à tout employeur ou son représentant de prendre en considération:

le handicap pour arrêter ses décisions relatives à l'embauche, la conduite et la répartition du travail, la formation professionnelle, l'avancement, la promotion, la rémunération, l'octroi d'avantages sociaux, la discipline ou la rupture du contrat de travail.¹⁴

Le Comité des droits de l'homme, dans la liste de points concernant le troisième rapport périodique de la Guinée, demande, dans le Cadre constitutionnel et juridique de l'application du Pacte (art 2) sur la non-discrimination, qu'il soit précisé s'il existe une législation complète:

a) apportant une définition et une incrimination claires de la discrimination, directe et indirecte; couvrant une liste complète de motifs de discrimination, y compris l'identité sexuelle et de genre, et le handicap ... D'indiquer les mesures prises pour combattre et pour prévenir les actes de discrimination, de stigmatisation ou de violence à l'encontre: des personnes albinos. Indiquer les mesures destinées à assurer la non-discrimination des personnes handicapées dans tous les domaines, y compris en matière d'éducation et de participation aux affaires publiques.¹⁵

Soumis le 16 septembre 2018, le rapport conjoint de la Confédération Nationale des Albinos de Guinée (CNAG) et de l'ONG Under the Same Sun, fait état de violence à l'encontre des personnes atteintes d'albinisme, ainsi que leur discrimination et marginalisation. Les enfants atteints d'albinisme sont d'ailleurs reniés par leurs pères biologiques, De nombreuses croyances infondées entourent les personnes atteintes d'albinisme. Sur la question relative au Droit à la vie et la sécurité de la personne, le rapport stipule que l'Etat a failli dans la protection et la prévention des violences contre les personnes atteintes d'albinisme.¹⁶

• **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes**

Conformément à l'art 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la République de Guinée n'a pas rendu son rapport au 1^e novembre 2018. Dans son rapport publié le 11 janvier 2013, l'Etat

12 Observations finales concernant la Guinée en l'absence de rapport initial, Comité contre la torture (20 June 2014) UN Doc CAT/C/GIN/CO/1 (2014) 2 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

13 Troisième rapport périodique soumis par la Guinée en l'application de l'article 40 du Pacte, attendu en 1994, Comité des Droits de l'Homme (29 novembre 2017), UN Doc CCPR/C/GIN/3 (2017) 11 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR, il a été mentionné art 4 dans le rapport. Il s'agit en fait de l'art 5 du Code du Travail https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---ilo_aids/docu_ments/legaldocument/wcms_301242.pdf (consulté le 22 septembre 2021).

14 Comité des Droits de l'Homme (n 14) 11.

15 Liste de points concernant le troisième rapport périodique de la Guinée, Comité des Droits de l'Homme (24 mai 2018) UN Doc CCPR/C/GIN/Q/3 (2018) 2 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

16 CGNA 'The civil and political rights of persons with Albinism in the Republic of Guinea' (16 September 2018) 2-3; 4-8 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

partie a fait mention spécifique des Droits des personnes en situation de handicap.¹⁷ En Annexe I – Question du Comité de suivi au Gouvernement. Domaine juridique et législatif:

Adopter et mettre en œuvre une loi spécifique sur les personnes handicapées; notamment les femmes et filles; Ratification de la Convention Internationale sur la protection des personnes handicapées en 2008 et l'adoption d'une loi spécifique sur les personnes handicapées notamment les filles et les femmes .¹⁸

Dans la liste des questions relatives au rapport unique de la République de Guinée valant septième et huitième rapports périodiques dans le « Groupe des femmes défavorisées », il a été demandé à l'Etat partie de:

donner des informations sur les mesures prises ou envisagées par les autorités pour les groupes de femmes défavorisées dont les femmes handicapées.¹⁹

Le 3 juin 2014, la République de Guinée, dans sa réponse concernant « les groupes des femmes défavorisées », faisait état de la ratification de la Convention sur la protection des personnes en situation de handicap et d'une « campagne de dissémination de la convention entreprise par la Fédération guinéenne des associations de personnes handicapées. Avait été mise en place une mesure temporaire pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi public. Enfin un projet de loi sur la protection des personnes en situation de handicap était élaborée.²⁰ Dans ses observations finales du 14 novembre 2014, le Comité se félicitait de l'adhésion de la République de Guinée à la CDPH et au protocole facultatif s'y rapportant (2008).²¹ Sur la question des « Groupes de femmes défavorisées » le Comité s'est dit préoccupé par la situation ... des femmes en situation de handicap, victimes de formes multiples de discrimination:

En ce qui concerne l'accès à la terre, l'éducation, l'emploi, un logement convenable, les soins de santé et les services sociaux. Il déplore l'insuffisance d'informations fournies par l'Etat partie à cet égard.²²

Le Comité demande à la République de Guinée de faire figurer dans son prochain rapport périodique: « Des informations détaillées, notamment des données ventilées, et tout autre renseignement sur des réalisations et des programmes particuliers relatifs à la situation des femmes handicapées ».²³

• **Comité de droits économiques, sociaux et culturels**

La République de Guinée a fait mention spécifique, dans son rapport soumis le 29 mars 2019, du Droit des personnes en situation de handicap, avec la « Loi L/2018/021/AN du 15 mai 2018 portant protection et promotion des personnes

17 Rapport de l'Etat partie, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (11 janvier 2013) UN Doc CEDAW/C/GIN/7-8 (2013) 13 https://tbinter.net.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

18 Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (n 18) 37-38.

19 Liste des questions relatives au rapport unique de la Guinée valant septième et huitième rapports périodiques, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (9 mars 2014) UN Doc CEDAW/C/GIN/Q/7-8 (2014) 5 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

20 Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (n 20) 22.

21 Observations finales concernant les septième et huitième rapports périodiques (présentées en un seul document de la Guinée), Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (14 novembre 2014) UN Doc CEDAW/C/GIN/Q/7-8/CO (2014) 2 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

22 Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (n 22) 16.

23 Comme ci-dessus.

handicapées » et dans « le cadre de l'application de cette loi, des initiatives comme le programme citoyen sont en cours ».²⁴

Le Comité recommande à l'Etat partie:

D'améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion de données complètes et comparables, afin de déterminer dans quelle mesure les groupes et personnes défavorisées et marginalisées, notamment ... les personnes handicapées ... jouissent de leurs droits économiques, sociaux et culturelles.²⁵

Le Comité prend note de:

L'adoption de la loi n° L/2018/021/AN du 15 mai 2018 portant protection et promotion des personnes handicapées. Il reste néanmoins préoccupé par le fait que les textes d'application de cette loi n'ont pas encore été adoptés, et que l'Art. 23 de la loi n'impose pas explicitement une exigence d'aménagement raisonnable. Le Comité est également préoccupé par le fait que les personnes handicapées sont défavorisées en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, et aux biens et services publics (art 2).²⁶

• **Comité des droits de l'enfant**

Dans son rapport valant troisième à sixième rapports périodiques, en application de l'article 44 de la Convention, la Guinée a répondu que:

Il n'y a pas encore une politique nationale et une stratégie spécifique et qui garantissent effectivement aux enfant porteurs de handicap leur dignité, leur autonomie, et leur participation active à la communauté ...; Les services programmes et projets significatifs destinés aux enfants porteurs de handicap sont rares.²⁷

Dans ses observations du 28 février 2019, le Comité fait remarquer que:

Eu égard à son observation générale n°9 (2006) sur les droits des enfants handicapés et à ses recommandations précédentes (CRC/C/GIN/CO/2, par. 64), le Comité recommande à l'Etat partie d'adopter une approche du handicap fondée sur les droits de l'Homme, de mettre en œuvre la loi de 2018 sur la protection des personnes handicapées et d'établir une stratégie globale pour l'inclusion des enfants handicapés. Il prie instamment l'Etat partie d'assurer l'éducation inclusive, l'accès aux services de santé, et l'apport d'aménagements raisonnables dans tous les domaines de la vie et à tous les handicaps sensoriels, ainsi qu'élaborer des programmes de sensibilisation pour lutter contre la stigmatisation des enfants handicapés.²⁸

L'organisation de la société civile - Coalition des ONGs de protection et promotion des droits de l'Enfant luttant contre la Traite (COLTE/CDE) – dans un rapport soumis au

24 Rapport initial soumis par la Guinée en application des articles 16 et 17 du Pacte, attendu en 1990, Comité des droits économiques, sociaux et culturels (29 mars 2019) UN Doc E/C.12/GIN/1 (2019) 8 & 19 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

25 'Observations finales concernant le rapport initial de la Guinée, Comité des droits économiques, sociaux et culturels (29 mars 2019) UN Doc E/C.12/GIN/CO/1 (2019) 3 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021) (comme ci-dessus)

26 Comité des droits économiques (n 26) 4.

27 Rapport valant troisième à sixième rapports périodiques soumis par la Guinée en application de l'article 44 de la Convention, attendus en 2017-VII. Handicap, soins santé de base et bien-être art. 6, 18 (par 3), 23, 24, 26 et 27 (par. 1 à 3) de la Convention, a) Enfants handicapés, Comité des droits de l'enfant (7 août 2018), UN Doc CRC/C/GIN/3-6 (2018) 21 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

28 Observations finales concernant le rapport valant troisième à sixième rapports périodiques' G. Handicap, soins santé de base et bien-être (art 6, 18 (par. 3), 23, 24, 26 et 27 (par. 1 à 3) et 33. Enfants handicapés, Comité des droits de l'enfant (28 février 2019) UN Doc CRC/C/GIN/CO/3-6 (2019) 9 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

Comité le 7 mai 2018, indique que les enfants en situation de handicap sont discriminés, marginalisés et ne bénéficient pas de services de protection et de soutien adéquat. La COLTE/CDE dénonce le manque, voir l'absence d'aménagements raisonnables en faveur des enfants en situation de handicap. Cependant, l'organisation reconnaît un effort – bien qu'insuffisant – « au niveau de l'éducation, la politique éducative et les réformes des curricula et les installations prenant en compte le cas des enfants en situation de handicap ».²⁹

- **Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**

Dans le 47^{ème} Rapport d'activités de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, présenté conformément à l'art 54 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, lors de la 65^{ème} Session ordinaire, l'état de présentation des Rapports montrait que la Guinée fait partie des 18 pays ayant plus de 3 rapports en retard.³⁰

- **Examen Périodique Universel**³¹

La République de Guinée a mentionné dans son rapport son adhésion à la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant et le vote de la Loi n° L/2018/021/AN du 15 mai 2018 portant protection et promotion des personnes handicapées, promulguée par décret n° D/2018/108//PRG/SGG du 13 juillet 2018,³² qui assure l'égalité des chances aux personnes en situation de handicap et les protège de toutes les formes de discrimination.³³

Dans le rapport du groupe de travail sur l'Examen périodique universel du 24 mars 2020 (A/HRC/44/5), il est fait mention de l'élaboration et de l'adoption d'un programme d'inclusion des personnes en situation de handicap.³⁴ Plusieurs pays (Mexique, Afrique du Sud, Turquie, Brésil, Bulgarie, République islamique, Mauritanie, la Chine) ont salué la Guinée pour ses efforts en faveur de la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap, dont un travail législatif important en leur faveur et le développement de l'éducation et des soins de santé en faveur des personnes en situation de handicap.³⁵

29 COLTE/CDE 'Handicap, soins de santé de base et bien-être (art. 6, 18 (par. 3), 23, 24, 26 et 27 (par. 1 à 3) de la Convention) – d) Enfants handicapés' (7 mai 2018) 16 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

30 Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples '47ème Rapport d'activités de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples' (21 octobre-10 novembre 2019) 5 https://www.achpr.org/fr_activityreports/viewall?id=51 (consulté le 22 septembre 2021).

31 Assemblée Générale des Nations Unies 'Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel* Guinée' A/HRC/44/5 (24 mars 2020) <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/GNIndex.aspx> (consulté le 22 septembre 2021).

32 United Nation Assembly 'National report submitted in accordance with paragraph 5 of the annex to Human Rights Council resolution 16/21* Guinea' A/HRC/WG.6/35/GIN/1 (11 November 2019) 4 & 7 <https://undocs.org/A/HRC/WG.6/35/GIN/1> (consulté le 22 septembre 2021) Act L/2018/021/AN of 15 May 2018 on Equal Opportunities for Persons with Disabilities, promulgated by Decree D/2018/108/PRG/SGG of 13 July 2018; The Convention on the Rights of Persons with Disabilities.

33 United Nation Assembly, 'National report submitted in accordance with paragraph 5 of the annex to Human Rights Council resolution 16/21* Guinea' A/HRC/WG.6/35/GIN/1 (11 November 2019) 19, <https://undocs.org/A/HRC/WG.6/35/GIN/1> (consulté le 22 septembre 2021). In line with recommendation 118.192 on paying particular attention to vulnerable social groups such as women, children, persons with disabilities and older persons, ActL/2018/021/AN of 15 May 2018, which was promulgated by Decree D/2018/108/PRG/SGG of 13 July 2018, is intended to ensure equal opportunities for persons with disabilities and to promote their rights and protect them from all forms of discrimination.

34 Assemblée Générale des Nations Unies 'Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel* Guinée' A/HRC/44/5 (24 mars 2020) 3 <https://undocs.org/fr/A/HRC/44/5> (consulté le 22 septembre 2021).

35 Assemblée Générale des Nations Unies (n 35) 6-8.

Aux termes des conclusions et/ou recommandations, la Mauritanie demande à la Guinée de renforcer les capacités de l'Institution nationale des Droits de l'Homme en faveur notamment des droits des personnes en situation de handicap et de leur pleine inclusion dans la société.³⁶ Il est également demandé à la Guinée la poursuite de ses mesures en faveur de personnes en situation de handicap (Chine et Soudan).³⁷ L'Algérie demande l'adoption de textes d'application de Loi n° L/2018/021/AN du 15 mai 2018 et de la mise en place « d'une politique nationale et d'une stratégie spécifique favorisant l'autonomie des personnes en situation de handicap.³⁸ L'Angola demande une meilleur réadaptation, inclusion et intégration des personnes en situation de handicap.³⁹ Enfin, la Bulgarie incite à l'adoption d'objectifs spécifiques concernant l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap.⁴⁰

2.5 Y'avait-il un quelconque effet interne sur le système légal de la République de Guinée après la ratification de l'instrument international ou régional au 2.4 ci-dessus?

L'article 9n in fine, du Code civil de la Guinée, qui fixe la hiérarchie des normes juridique, qui dit que les conventions, accords et traités internationaux ont une valeur supérieure aux lois et décrets. C'est pourquoi, la ratification de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH) et du Protocol facultatif, par la Guinée, le 8 février 2008, a eu pour effet, l'adoption de la Loi n° L/2014/072//CNT du 10 janvier 2014, qui selon l'article 5 du Code du travail, interdit toute discrimination pour cause de handicap.⁴¹ La ratification de CRDPH a également eu pour effet, le vote de la Loi n° L/2018/021/AN du 15 mai 2018 portant protection et promotion des personnes en situation de handicap.⁴² Le 6 avril 2021, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le texte de loi portant promotion et protection des personnes atteintes d'albinisme.⁴³

2.6 Les traités internationaux ratifiés deviennent-ils automatiquement loi nationale sous votre système légal? Si oui y'a-t-il des cas où les cours et tribunaux appliquent directement les dispositions du traité international?

Selon l'art 148 de la Constitution de la République de Guinée de 2020, « Les traités de paix, les traités de commerce, les traités ou accords relatifs à l'organisation internationale, ceux qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui modifient les dispositions de nature législative, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes, ceux qui comportent cession, échange ou adjonction de territoire, ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'après autorisation de l'Assemblée Nationale ». « Si la Cour Constitutionnelle saisie par le Président de la République ou un Député, a déclaré

36 Assemblée Générale des Nations Unies (n 35) 15.

37 Assemblée Générale des Nations Unies (n 35) 23-24.

38 Assemblée Générale des Nations Unies (n 35) 24.

39 Comme ci-dessus.

40 Comme ci-dessus.

41 Journal Officiel de la République de Guinée, Loi n°L/2014/072/CNT du 10 janvier 2014 portant Code du travail de la République de Guinée, 1 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---ilo_aids/documents/legaldocument/wcms_301242.pdf (consulté le 22 septembre 2021).

42 Observations finales concernant le rapport initial de la Guinée, Conseil économique et social des Nations Unies (30 mars 2020) UN Doc E/C.12/GIN/CO/1 (2020) 4 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

43 'Assemblée nationale: Trois textes dont celui portant protection et promotion des albinos en Guinée' *Mediaguinée* 7 avril 2021 <https://mediaguinee.org/assemblee-nationale-trois-textes-dont-celui-portant-protection-et-promotion-des-droits-des-albinos-adoptes/> (consulté le 22 septembre 2021).

qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de le ratifier ou de l'approuver ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution. Une loi autorisant la ratification ou l'approbation d'un engagement international ne peut être promulguée et entrer en vigueur lorsqu'elle a été déclarée non conforme à la Constitution » (art 149). « Les traités ou accords régulièrement approuvés ou ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve de réciprocité » (art 150).⁴⁴

2.7 En référence au 2.4 ci-dessus, la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées CDPH ou tout autre instrument international ratifié, en tout ou en partie, a-t-il été incorporé textuellement dans la législation nationale? Fournir les détails.

La ratification de la CDPH vaut son incorporation dans la législation guinéenne; une procédure particulière ne semblait pas nécessaire. Dix ans après la ratification de la CDPH, a été adoptée une loi spécifique pour la protection et promotion des personnes en situation de handicap (la Loi n° L/2018/021/AN, 15 mai 2018).

3 Constitution

3.1 La constitution de la République de la Guinée contient-elle des dispositions concernant directement le handicap? Si oui énumérez les dispositions et expliquez comment chacune d'elles traite du handicap.

La Constitution de la République de Guinée contient des dispositions directement relatives aux personnes en situation de handicap. Selon l'art 25, les personnes en situation de handicap « ont droit à l'assistance et à la protection de l'Etat, des collectivités publiques et de la société. « La loi fixe les conditions d'assistance et de protection auxquelles ont droit (...) les personnes en situation de handicap ». ⁴⁵

3.2 La constitution de la République de Guinée contient-elle des dispositions concernant indirectement le handicap? Si oui énumérez les dispositions et expliquez comment chacune d'elles traite indirectement du handicap.

La Constitution de mars 2020, proclame dans son préambule son « attachement aux droits fondamentaux de la personne humaine, tels que consacrés dans la Charte des Nations Unies de 1945, la déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948, les Pactes internationaux des Nations Unies de 1966, la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 et ses protocoles additionnels, l'Acte constitutif de l'Union Africaine de 2001 ainsi que ceux de la CEDEAO et les textes internationaux en la matière ratifiés par la République de Guinée. Selon l'article 5 la personne humaine est sacrée, les droits de la personne humaine sont inviolables, inaliénables et imprescriptibles et tout individu a le droit au respect de sa dignité et à la reconnaissance de sa personnalité. Toute personne a

44 Constitution de la République de Guinée, XVI, mars 2020 <https://guilaw.com/la-constitution-de-2020/> (consulté le 22 septembre 2021).

45 Comme ci-dessus.

le droit au travail et à une rémunération sans aucune discrimination (art 18). Toute personne a le droit à la santé, et au bien-être physique et mental (art 21). Enfin dans son art 30, la Constitution affirme que l'Etat « doit promouvoir le bien-être des citoyens, protéger et défendre les droits de la personne humaine (...). Il garantit l'égal accès aux emplois.

4 Législation

4.1 La République de la Guinée a-t-il une législation concernant directement le handicap? Si oui énumérez la législation et expliquez comment la législation aborde le handicap.

La République de Guinée a une législation effective concernant directement le handicap.

- La loi du 15 mai 2018 L/2018/021/AN, promulguée par le décret D/2018/108/PRG/SGG du 13 juillet 2018 portant protection et promotion des personnes en situation de handicap de la République Guinée.⁴⁶
- La loi du 6 avril 2021 portant promotion et protection des droits des personnes atteintes d'albinisme. Cette loi a pour vocation de changer le comportement de la population à l'endroit des personnes atteintes d'albinisme, leur accès aux services sociaux de base (santé, éducation, loisirs, inclusion sociale, autonomisation et meilleure protection juridique). Toute personne étant auteur ou complice d'enlèvements de personnes atteintes d'albinisme pour des crimes rituels, est condamnable de 5 à 20 ans de prison.⁴⁷

4.2 La République de la Guinée a-t-il une législation concernant indirectement le handicap? Si oui énumérez la principale législation et expliquez comment elle réfère au handicap.

La République de Guinée a une législation concernant indirectement le handicap:

- La loi n° L/2014/072/CNT du 10 janvier 2014, portant Code de travail, en son article 4 consacrant le principe de la non-discrimination dans la sphère de l'emploi et du travail. Cette interdit toute discrimination à « l'embauche, la conduite et la répartition du travail, la formation professionnelle, l'avancement, la promotion, la rémunération, l'octroi d'avantages sociaux, la discipline ou la rupture du contrat de travail » pour cause de handicap.⁴⁸

46 Conseil des Droits de l'Homme 'Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme* Guinée' (11 novembre 2019) 5 <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/HRC/WG.6/35/GIN/1> (consulté le 22 septembre 2021).

47 *Médiaguinée* (n 44).

48 Code du travail de la République de Guinée, Loi N°L/2014/072/CNT du 10 janvier 2014, 4 <https://www.invest.gov.gn/document/code-du-travail> (consulté le 22 septembre 2021).

5 Décisions des cours et tribunaux

- 5.1 Les cours (ou tribunaux) de la République de Guinée ont-ils jamais statué sur une question(s) relative au handicap? Si oui énumérez le cas et fournir un résumé pour chacun des cas en indiquant quels étaient les faits; la (les) décision(s), la démarche et l'impact (le cas échéant) que ces cas avaient entraînés.**

Nous n'avons pas trouvé de décisions de justice portant sur le handicap.

6 Politiques et programmes

- 6.1 La République de Guinée a-t-il des politiques ou programmes qui englobent directement le handicap? Si oui énumérez la politique et expliquez comment cette politique aborde le handicap.**

Suite à la promulgation de la loi portant sur la protection et la promotion des personnes en situation de handicap, a été validé, le 16 décembre 2019, le Programme National d'Inclusion et d'Autonomisation des Personnes Handicapées visant à promouvoir une pleine participation des personnes en situation de handicap au développement économique, social et culturel à l'horizon 2020 en République de Guinée.⁴⁹ Ce Programme a pour but:

- 1) d'inviter les familles à déclarer les enfants en situation de handicap à l'Etat civil et leur permettre d'accéder à l'éducation générale ou la formation professionnelle;
- 2) de mettre en place des forces appareillages orthophoniques et orthopédiques.
- 3) Avec le PNUD un projet pilote a été créé afin de permettre à des jeunes en situations de handicap d'être formés, coachés et équipés. Le but étant de permettre à ces jeunes de prendre en charge leurs familles pouvant être composées de personnes en situation de handicap ou non. Sur fonds propres l'Etat a donc créé un Centre d'apprentissage de Métiers pour personnes handicapées.⁵⁰

49 'Conakry: Le ministère de l'Action Sociale et ses partenaires pour l'autonomisation des handicapés' *Guineematin.com* 16 décembre 2019 <https://guineematin.com/tag/programme-national-dinclusion-et-dautonomisation-des-personnes-handicapees/> (consulté le 22 septembre 2021). M Saliou Diallo 'Guinée: le PNUD appuie les efforts du Gouvernement pour l'inclusion et l'autonomisation des personnes handicapées' *Guinée Eco* 17 décembre 2019 <https://www.guinee-eco.info/guinee-le-pnud-appuie-les-efforts-du-gouvernement-pour-linclusion-et-lautonomisation-des-personnes-handicapees/> (consulté le 22 septembre 2021).

50 A Bah 'Guinée: l'autonomisation des personnes handicapées dans les pays membres de l'OCI en débats à Conakry' *Guineenews.org* 24 décembre 2019 <https://guineenews.org/guinee-lautonomisation-des-personnes-handicapees-dans-les-pays-membres-de-loci-en-debats-a-conakry/> (consulté le 22 septembre 2021).

6.2 La République de Guinée a-t-il des politiques ou programmes qui englobent indirectement le handicap? Si oui énumérez chaque politique et décrivez comment elle aborde indirectement le handicap.

La République de Guinée a eu un Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020 qui englobe indirectement le handicap:

- **Education et formation: avec pour objectif intermédiaire d'améliorer l'accès, l'offre et la qualité de l'éducation et de la formation adaptés aux besoins de l'économie nationale:**

D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.⁵¹

- **Emploi des couches vulnérables: l'objectif intermédiaire étant de promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap.**

D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.⁵²

7 Organismes en charge des personnes handicapées

7.1 En dehors des cours ou tribunaux ordinaires, la République de Guinée a-t-il un organisme officiel qui s'intéresse spécifiquement de la violation des droits des personnes handicapées? Si oui décrire l'organe, ses fonctions et ses pouvoirs.

Non, en dehors des cours ou tribunaux ordinaires, la République de Guinée ne dispose pas d'un organisme officiel qui s'intéresse spécifiquement à la violation des droits des personnes handicapées.

7.2 En dehors des cours ou tribunaux ordinaires, la République de Guinée a-t-il un organisme officiel qui, bien que n'étant pas spécifiquement en charge de la violation des droits des personnes handicapées s'y attèle tout de même? Si oui décrire l'organe, ses fonctions et ses pouvoirs.

La Guinée ne dispose pas d'un organisme officiel qui, bien qu'étant pas spécifiquement en charge de la violation des droits des personnes en situation de handicap s'y attèle.

51 Portail officiel du gouvernement guinéen 'Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020' 112 <https://www.gouvernement.gov.gn/index.php/plan-national-de-developpement-economique-et-social-2016-2020#> (consulté le 22 septembre 2021).

52 Comme ci-dessus.

8 Institutions Nationales des Droits de l'Homme (Commission des Droits de l'Homme ou Ombudsman ou Protecteur du Citoyen)

- 8.1 La République de Guinée est-elle dotée d'une Commission de Droits de l'Homme ou d'un Ombudsman ou d'un Protecteur du Citoyen? Si oui ses missions incluent-elles la promotion et la protection des droits des personnes handicapées? Si votre réponse est oui, indiquez également si la Commission de Droits de l'Homme ou l'Ombudsman ou le Protecteur du Citoyen de la République de Guinée n'a jamais abordé des questions relatives aux droits des personnes handicapées.

La République de Guinée est dotée d'une Institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (INIDH)⁵³ conformément à la loi organique n° L/08/CNT/2011 du 14 juillet 2011⁵⁴ et mise en place en 2014 par décret D/2014/261/PRG/SGG du 30 décembre 2014.⁵⁵ La mise en place de l'INIDH et son fonctionnement ne semble pas entièrement effectifs compte tenu du manque de budget adéquate et de personnel suffisant, formé et stable.⁵⁶ L'INIDH n'a pas directement abordé des questions relatives aux droits des personnes, cependant y est inscrit dans ses missions l'apport ou la facilitation judiciaire aux victimes des violations des droits humains, en particulier les femmes, les enfants et autres personnes vulnérables.⁵⁷

9 Organisation des personnes handicapées (OPH) et autres Organisations de la Société Civile

- 9.1 Avez-vous en République de Guinée des organisations qui représentent et défendent les droits et le bien-être des personnes handicapées? Si oui énumérez chaque organisation et décrivez ses activités.

Il existe en République de Guinée des organisations qui représentent et défendent les droits des personnes en situation de handicap:

53 Dans la Constitution de 2020, l'Institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme est devenue l'Institution Nationale Indépendante des Droits Humains (art 140). Constitution de la République de Guinée, XIV, mars 2020, <https://guilaw.com/la-constitution-de-2020/> (consulté le 30 mai 2021).

54 Institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, Pacte international relatif aux droits civils et politiques (2018) CCPR/C/GIN/CO/3 dated 7 décembre 2018, 2 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fGIN%2fCO%2f3&Lang=fr (consulté le 22 septembre 2021).

55 Assemblée Générale des Nations Unies, Conseil des droits de l'homme 'Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme* Guinée' A/HRC/WG.6/35/GIN/1 (11 novembre 2019) 7 <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/HRC/WG.6/35/GIN/1> (consulté le 22 septembre 2021).

56 Pacte international relatif aux droits civils et politiques (n 55) 2 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fGIN%2fCO%2f3&Lang=fr (consulté le 22 septembre 2021).

57 Institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (INIDH) 'Activités' <http://inidh.org/#section-practicing-areas> consulté le 22 septembre 2021.

- Réseau Guinéen des Organisations des Personnes Handicapées pour la Promotion de la Convention Internationale sur les Droits des Personnes Handicapées (ROPACIDPH), fondé en 2010. Cette ONG promeut « l'application des Droits fondamentaux des personnes en situation de handicap en général et plus particulièrement la Convention Internationale sur les droits des personnes handicapées ainsi que le renforcement de leurs capacités opérationnelles et institutionnelles ». ⁵⁸ Le ROPACIDPH a conçu un guide sur les droits des personnes handicapées en république de Guinée et organiser 14 ateliers d'appropriation du guide qui a permis de former plus de 330 cadres des structures déconcentrées et décentralisées du pays. Il a également élaboré le guide sur la prise en compte de la dimension handicap dans le processus électoral en république de Guinée. Il est à l'origine de la loi sur la protection et promotion des personnes handicapées de la République de Guinée.
- Association « Action pour le Futur des personnes handicapées de Guinée » (AFHAG), créée en 2012 pour la réinsertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leur sortie de la mendicité. ⁵⁹
- Association Guinéenne pour la formation et la réinsertion sociale des personnes handicapées (AGFRIS).
- Confédération Nationale des Albinos de Guinée (CNAG), lutte contre toutes formes de discrimination à l'encontre des personnes atteintes d'albinisme. La CNAG mène des campagnes de sensibilisation auprès des médias, constitue des dossiers de cas de violence contre les personnes atteintes d'albinisme, et est très active dans la mise en œuvre d'activités de la Journée Internationale de sensibilisation sur l'albinisme. Enfin elle travaille également en collaboration avec les institutions gouvernementales. ⁶⁰
- Fondation pour le secours et l'insertion sociale des albinos (FONDASIA); créée en 1999, œuvre pour la défense des personnes atteintes d'albinisme contre toute forme de discrimination, de ségrégation et d'abus. En 2017, la FONDASIA travaillait sur un avant-projet de loi sur la protection et la promotion des personnes atteintes d'albinisme en Guinée, dont le droit à la santé, à l'éducation, à l'emploi, et la lutte contre le trafic d'organes et crimes rituels dont sont victimes les personnes atteintes d'albinisme; le 6 avril 2021, le texte de loi est adopté. ⁶¹

9.2 Dans votre région, les OPH sont-elles organisées ou coordonnées au niveau national et/ou régional?

En République de Guinée, les OPH sont organisées en une Fédération Guinéenne pour la Promotion des Associations des Personnes Handicapées (FEGUIPAH). Créée en 1992, la FEGUIPAH est constituée de 59 associations, coordonnées elles-mêmes par 12 antennes régionales. La FEGUIPAH, qui est effective, appuie le gouvernement guinéen dans la conception et la mise en œuvre de politiques nationales en faveur de la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap. ⁶²

58 NGO Branch-United Nations Department of Economic and Social Affairs 'Réseau Guinéen des Organisations des Personnes Handicapées pour la Promotion de la Convention Internationale sur les Droits des Personnes Handicapées (ROPACIDPH)' (2015) <https://esango.un.org/civilsociety/showProfileDetail.do?method=showProfileDetails&profileCode=636110&tab=3> (consulté le 22 septembre 2021).

59 'Guinée: La réinsertion des personnes handicapées' *TV5Monde* 4 décembre 2018 <https://information.tv5monde.com/afrique/guinee-la-reinsertion-des-personnes-handicapees-274325> (consulté le 22 septembre 2021).

60 Action on Albinism <https://actiononalbinism.org/fr/page/b8dt441grii2hilq2jz41jor> (consulté le 30 mai 2021).

61 Z Camara 'Guinée: les albinos préparent une loi pour leur protection' <https://www.voaafric.com/a/guinee-les-albinos-preparent-une-loi-qui-les-protgera/3821514.html> (consulté le 22 septembre 2021).

62 V Tchirkov *La Guinée face au handicap. La problématique des déficiences motrices de Conakry* (2012) (E.Book); Nantady Camara 'Guinée: les lois sur la protection des handicapées bafouées' *Guinée Actuelle* 11 décembre 2018 <http://guineeaactuelle.com/guinee-les-lois-sur-la-protection-des-handicapees-bafouees> (consulté le 22 septembre 2021).

En plus de la FEGUIPAH, il y a le Réseau Guinéen des Organisations des Personnes Handicapées pour la Promotion de la Convention Internationale sur les Droits des Personnes Handicapées (ROPACIDPH) composé de 74 associations de personnes handicapées toutes catégories de handicaps confondus sur toute l'étendue du territoire nation qui appui le gouvernement dans la formulation et la mise en œuvre de politiques nationale de promotion et protection ainsi que de programmes d'autonomisation et de textes législatifs et règlementaires spécifiques.

9.3 Si la République de Guinée a ratifié la CDPH, comment a-t-il assuré l'implication des Organisations des personnes handicapées dans le processus de mise en œuvre?

En Guinée, il existe un cadre de concertation permanente entre la Direction nationale de l'Action Sociale et les organisations des personnes handicapées à travers trois (3) organisations faitières que sont la FEGUIPAH, le ROPACIDPH et la fédération handisport. Toutes les initiatives majeures visant la protection et la promotion des personnes handicapées sont discutées au sein de ce cadre de concertation. Les organisations des personnes handicapées sont le plus souvent initiatrices des changements avec l'accompagnement du Gouvernement guinéen. C'est ainsi que par exemple:

- Du 4 au 5 décembre 2018, le Réseau Guinéen des Organisations des Personnes Handicapées pour la Promotion de la Convention Internationale sur les Droits des Personnes Handicapées (ROPACIDPH), en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) a organisé un atelier « d'appropriation et de validation technique des textes d'application de la loi portant promotion et protection des personnes en situation de handicap en Guinée.⁶³
- Suite à la ratification de la Convention des Droits des Personnes Handicapées, le gouvernement de Guinée s'est appuyé sur une proposition, élaborée par les associations de défense des personnes atteintes d'albinisme, dont la FONDASIA⁶⁴. Le document qui a proposé des droits à la santé, à l'éducation, à l'emploi et a attiré l'attention des autorités sur le trafic d'organes et crime rituels dont sont victimes les personnes atteintes d'albinisme, a été la pierre angulaire de la Loi du 6 avril 2021 qui porte promotion et protection des droits des personnes atteintes d'albinisme.⁶⁵

9.4 Quels genres d'actions les OPH ont-elles prise elles-mêmes afin de s'assurer qu'elles soient pleinement intégrées dans le processus de mise en œuvre?

Les OPH à travers la FEGUIPAH coopèrent afin d'assurer la diffusion d'informations, d'éducation, de communication et de mobilisation sociale autour de questions portant sur « l'exclusion sociale, les droits des personnes en situation de handicap, l'exploitation des enfants en situation de handicap à travers la mendicité, mais également les maladies sexuellement transmissibles et la planification familiale ». La FEGUIFAH est le pivot pour la coordination des actions des OPH locales (parfois internationales) et représente les personnes en situation de handicap auprès du gouvernement guinéen mais également les Nations Unies.⁶⁶

63 MA Barry 'Guinée: vers la validation des textes d'application de la loi portant protection et promotion des personnes handicapées' *Aminata.com* 5 décembre 2018 <https://aminata.com/guinee-vers-la-validation-des-textes-d-application-de-la-loi-portant-protection-et-promotion-des-personnes-handicapees/> (consulté le 22 septembre 2021).

64 Camara (n 62).

65 *Mediaguinée* (n 44).

66 Tchirkov (n 63).

Le ROPACIDPH, œuvre à la sensibilisation des pouvoirs publics et collectivités décentralisées sur l'inclusion du handicap dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et les programmes de développement sociaux, sur la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap, à l'éducation/formation inclusive, au droit à la santé, à l'emploi, aux loisirs et bien-être des personnes en situation de handicap.⁶⁷

9.5 Quels sont, le cas échéant les obstacles rencontrés par les OPH lors de leur engagement dans la mise en œuvre?

Dépendant principalement des cotisations, de dons, de legs, ou de subventions, les OPH et plus généralement la Fédération Guinéenne pour la Promotion des Associations des Personnes Handicapées (FEGUIPAH), de nombreux projets portant sur la protection et la promotion socio-économique des personnes en situation de handicap, sont impossibles à mettre en œuvre ou sont abandonnés, d'autant plus que l'État guinée n'offre pas d'aide économique. Ces obstacles financiers sont d'autant plus problématiques que la FEGUIPAH collabore grandement avec les institutions gouvernementales, tels que le Conseil Économique et Social (CES), l'Assemblée Nationale, le Ministère des Affaires sociales, mais également, au niveau international, avec l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH), l'Agence de Coopération Internationale des Personnes Handicapées (Canada), de l'Institut Africain de Réadaptation (IAR), de la Fédération Ouest Africaine des Personnes Handicapées (FOAPH), de la Panafricaine des Personnes Handicapées (PANAPH).⁶⁸

9.6 Y'a-t-il des exemples pouvant servir de 'modèles' pour la participation des OPH?

Les organisations faitières principales que sont la FEGUIPAH et le ROPACIDPH jouent un rôle prépondérant auprès des pouvoirs publics. Le ROPACIDPH en particulier joue un rôle consultatif de premier plan auprès des pouvoir publics et des collectivités décentralisées. Le ROPACIDPH met toutes ses compétences à la disposition des pouvoirs publics et des organisations des personnes en situation de handicap et de tous les acteurs guinéens intéressés.

9.7 Y'a-t-il des résultats spécifiques concernant une mise en œuvre prospère et/ou une reconnaissance appropriée des droits des personnes handicapées résultant de l'implication des OPH dans le processus de mise en œuvre?

Oui. La loi sur la protection et la promotion des personnes en situation de handicap, le programme national d'autonomisation des personnes en situation de handicap en cours d'exécution ainsi que la Loi du 26 avril 2021 portant promotion et protection des droits des personnes atteintes d'albinisme, sont des exemples concrets de l'implication active et du leadership des OPH.

67 Nations Unies (n 59).

68 Tchirkov (n 63).

9.8 Votre recherche (pour ce projet) a-t-elle identifié des aspects qui nécessitent le développement de capacité et soutien pour les OPH afin d'assurer leur engagement dans la mise en œuvre de la Convention?

Au vu de l'engagement et la compétence de certaines OPH dans la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap en Guinée, elles devraient bénéficier d'un appui institutionnel conséquent de la part l'Etat afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle. En plus de subventions pour leur fonctionnement, elles devraient être appuyées dans le développement de leurs ressources humaines par la formation continue.

9.9 Y'a-t-il des recommandations provenant de votre recherche au sujet de comment les OPH pourraient être plus largement responsabilisées dans les processus de mise en œuvre des instruments internationaux ou régionaux?

Les OPH devraient être pleinement associées et représentées dans les structures de prises de décision à tous les niveaux parmi leurs membres. Elles devraient également être associées à la soumission des rapports et faire partie des délégations officielles en charge de présenter et défendre ces rapports. Pour finir, elles devraient être consultées tout comme le gouvernement en vue de produire des rapports contradictoires qui permettraient de mettre beaucoup plus en lumière la réalité qui est souvent occultées par le Gouvernements. Par conséquent, La FEGUIPAH et le ROPACIDPH pourraient être parties prenantes dans la rédaction et la présentation du rapport conformément à l'art 35 de la CDPH qui aurait dû être soumis 8 mars 2010, ainsi qu'accompagner et faire pression auprès du gouvernement guinéenne.

9.10 Y'a-t-il des instituts de recherche spécifiques dans votre région qui travaillent sur les droits des personnes handicapées et qui ont facilité l'implication des OPH dans le processus, y compris la recherche?

Non pas pour le moment.

10 Branches gouvernementales

10.1 Avez-vous de(s) branche(s) gouvernementale(s) spécifiquement chargée(s) de promouvoir et protéger les droits et le bien-être des personnes handicapées? Si oui, décrivez les activités de cette (ces) branche(s).

Dès 1992, le gouvernement guinéen a créé le Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales à la Promotion Féminine et à l'Enfance, en charge de la promotion et la protection des femmes, des enfants et des groupes vulnérables. En 1994, ce Secrétariat d'Etat devient le Ministère en charge de la Promotion Féminine et de l'Enfance; la Direction Nationale des Affaires Sociales est rattachée au ministère de l'Emploi (Décret N°96/PRG/SGG/96). Par Décret N° 081/PRG/SGG du 7 avril 2014, dans une volonté de renforcer l'épanouissement notamment des personnes en situation de handicap (ainsi que les femmes, les enfants et personnes âgées), est créé le ministère de l'Action Sociale de la Promotion Féminine et de l'Enfance. Ce ministère ayant pour mission de concevoir, d'élaborer et de mettre

en œuvre la politique gouvernementales en matière de promotion féminine et du genre, de protection sociale et de l'enfance⁶⁹. Au sein de ce ministère récemment dénommée Ministère de l'action sociale et de l'enfance, il existe la Direction nationale de l'Action sociale (DNAS) qui a pour mandat entre autres la promotion et le développement de la politique, des programmes et stratégies du gouvernement dans le domaine de la promotion et de la protection des personnes handicapées. Cette Direction nationale comporte au niveau central une Division de l'inclusion et une section chargées de l'autonomisation des personnes en situation de handicap. Au niveau décentralisé, elle supervise et coordonne les activités de 8 Directions régionales de l'Action sociales et de 5 Directions communales de l'action sociale ainsi que 38 Directions Préfectorales de l'Action sociale qui sont ses répondantes aux niveaux régional, communal et Préfectoral.

11 Préoccupations majeures des droits de l'homme relatives aux personnes handicapées

11.1 Quels sont les défis contemporains des personnes handicapées en République de Guinée? (Exemple: Certaines régions d'Afrique pratiquent des tueries rituelles de certaines catégories de personnes handicapées telles que les personnes atteintes d'albinisme. A cet effet La Tanzanie est aux avant-postes. Nous devons remettre en cause les pratiques coutumières qui discriminent, blessent et tuent les personnes handicapées.

Les personnes atteintes d'albinisme sont confrontées à de très grands défis en matière de violation de leurs droits en Guinée. Selon le rapport (septembre 2018) de l'ONG Under the Same Sun, les personnes atteintes d'albinisme font face à de nombreux préjudices, à la marginalisation et à la violence. Population particulièrement vulnérable dans un contexte d'extrême pauvreté, dû au manque d'éducation, de formation et de chômage, les personnes atteintes d'albinisme sont réduites à la mendicité principalement dans la capitale (Conakry). Les mythes et contre-vérités sont légion quand il est question des personnes atteintes d'albinisme en Guinée. En effet, elles sont perçues comme pouvant porter chance, pour accéder à la richesse, au pouvoir, ou position sociale élevée. On leur prête également des pouvoirs surnaturels pouvant régler des problèmes d'ordre sentimental, d'impuissance, etc. Ces croyances ont pour conséquences, que ces personnes atteintes de d'albinisme soient victimes de kidnapping, crimes rituels et confrontées à des relations toxiques avec des personnes ne les fréquentant que par intérêt.⁷⁰

Les autres types de handicaps ne font pas exception à la règle; les personnes présentant des handicaps visuels et moteurs, qui faute d'éducation et de formation professionnelle ainsi que d'opportunités de réinsertion socio – économiques, sont dans l'extrême pauvreté et la misère. Elles vivent dans les rues de la capitale sous les ponts dans des abris de fortune d'où elles sont chassées la plupart du temps.

69 Ministère du Plan et la Coopération Internationale, Institut National de la Statistique & Bureau Central de Recensement 'Troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3) – Situation des personnes vivant avec handicap' (décembre 2017) 20 <https://datas.pace.princeton.edu/bitstream/88435/dsp01pk02cd514/13/DSGuineaRGPH3personneshandicap.pdf> (consulté le 22 septembre 2021).

70 CGNA (n 17) 3; 5-8.

11.2 Comment la République de Guinée répond-t-elle aux besoins des personnes handicapées au regard des domaines ci-dessous énumérés?

Pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, le texte de loi portant promotion et protection des personnes atteintes d'albinisme⁷¹. En outre, le projet de loi révisée sur la promotion et protection des personnes en situation de handicap, qui sera très prochainement adopté par l'Assemblée nationale, comporte de nombreuses dispositions pour répondre aux besoins essentiels des personnes en situation de handicap, en termes d'accès gratuit aux services d'éducation, de santé, de transport, à l'emploi, aux loisirs ainsi que d'accessibilité, de compensation financières et de facilités variées.⁷²

11.3 La République de Guinée accorde-t-elle des subventions pour handicap ou autre moyen de revenu en vue de soutenir les personnes handicapées?

Fonds de Développement Social et de Solidarité (FDSS) apporte un appui ponctuel en faveur des jeunes en situation de handicap. Le FDSS est financé à hauteur de 100 milliards GNF.⁷³

11.4 Les personnes handicapées ont-elles un droit de participation à la vie politique (représentation politique et leadership, vote indépendant etc.) de la République de Guinée?

Oui. Selon le Chapitre VIII de la Loi N° L/2018/021/AN du 15 mai 2018, sur la participation à la vie politique et publique, les partis politiques doivent garantir « la représentation des personnes en situation de handicap dans les diverses instances de délibération et de prise de décisions » (art 42); de garantir leur représentativité à l'Assemblée nationale et dans les conseils communaux, les partis politiques devant inclure une personne handicapée sur leur liste et parmi les dix premières positions (art 43); le gouvernement devant « promouvoir un environnement favorable à la vie politique et politique des personnes handicapées ... » (art 44); « accessibilité aux personnes sourdes aux meetings politiques et campagnes électorales notamment l'interprétation en langue des signes » (art 45); « disponibilité du matériel électoral en formats accessibles, notamment les imprimés en braille, les spots télévisés avec interprétation en langue des signes (art 46); accessibilité des isolements « en comportant des rampes d'accès aux personnes handicapées en fauteuil roulant » (art 47); enfin « l'Etat doit promouvoir une politique nationale de représentation des personnes handicapées dans les structures de prise de décisions à tous les niveaux » (art 48).⁷⁴ De plus, selon l'art 17 de la Constitution Guinéenne de 2020, « toute personne a le droit à la liberté de réunion et d'association dans les

71 Z Camara 'La Guinée se dote d'une loi pour la défense des personnes atteintes d'albinisme' *VOA Afrique* 19 avril 2021 <https://www.voaafrique.com/a/la-guinee-se-dote-d-une-loi-pour-la-defense-des-personnes-atteintes-d-albinisme/5856305.html> (consulté le 22 septembre 2021).

72 *Mediaguinée* (n 44).

73 Comité des droits de l'enfant 'Rapport valant troisième à sixième rapports périodiques soumis par la Guinée en application de l'article 44 de la Convention, attendus en 2017' - b) Budget, allocation et gestion de ressources CRC/C/GIN/3-6* (7 août 2018) 10 https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=GIN&Lang=FR (consulté le 22 septembre 2021).

74 Assemblée Nationale de Guinée 'Conakry le 15 Mai 2018. L/2018/021/AN Loi portant Protection et Promotion des Personnes Handicapées En République de Guinée' <https://assembleeguinee.org/index.php/conakry-le-15-mai-2018-l2018021an-loi-portant-protection-et-promotion-des-personnes-handicapees-en> (consulté le 22 septembre 2021).

conditions fixées par la loi »; « chaque citoyen a le devoir de participer aux élections... », selon l'article 29 de la Constitution de 2020.⁷⁵

11.5 Catégories spécifiques expérimentant des questions particulières/vulnérabilité: Enfants en situation de handicap.

Selon le Chapitre VI de la Loi N° L/2018/021/AN du 15 mai 2018, il existe des dispositions particulières concernant les femmes et les enfants en situation de handicap. Les « femmes handicapées doivent bénéficier de toutes les dispositions permettant leur épanouissement spécifique. » (art 33); « conformément aux dispositions de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (art 23) et de la CDPH, les enfants handicapés doivent être protégés contre toute forme d'exploitations et de traitement dégradants » (art 34); « les enfants handicapés devant mener une vie pleine et décente, favorisant leur autonomie et l'accès à l'éducation et à la formation et l'intégration à la vie de la communauté » (art 35); « l'obligation pour les parents d'assurer la protection et la promotion de leurs enfants handicapés, ou avec l'assistance de l'État, des collectivités décentralisées et associations... » (art 36).⁷⁶

12 Perspective future

12.1 Y'a-t-il des mesures spécifiques débattus ou prises en compte présentement en République de Guinée au sujet les personnes handicapées?

Oui, la loi sur la protection et la promotion des personnes handicapées du 15 Mai 1998 comporte des insuffisances par rapport à la CDPH. Aussi il a été question de la révisée afin de palier à ses insuffisances et la rendre conforme entièrement au contenu de la CDPH. Il est aussi question de renforcer les actions de vulgarisation de la CDPH en vue de son appropriation par les autorités politiques et administratives et la population guinéenne y compris l'utilisation des langues nationales en raison de l'illettrisme de la majorité de la population guinéenne.⁷⁷

Débats sur la vulgarisation de la loi du 15 mai 2018 portant égalité des chances en faveur des personnes en situation de handicap (L/2018/021/AN). La vulgarisation de la CDPH devant insuffler une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans la société guinéenne, en éliminant tous les obstacles auxquels elles doivent faire face; « les personnes handicapées étant sevrées de leurs droits à cause de l'interaction entre leurs déficiences physiques, les barrières comportementales et environnementales qui ... font obstacles à la jouissance de leurs droits sur la base de l'égalité avec tous ».

75 Constitution de la République de Guinée, XVI, mars 2020, <https://guilaw.com/la-constitution-de-2020/> (consulté le 22 septembre 2021).

76 Assemblée Nationale de Guinée (n 75).

77 F Bangoura 'Boké-société: Une Conférence-débat pour vulgariser la Loi L021 portant protection et promotion des personnes handicapées' *Kamsarguinée.com* 26 mars 2021 <https://kamsarguinée.com/2021/03/26/boke-societe-une-conference-debat-pour-vulgariser-la-loi-l021-portant-protection-et-promotion-des-personnes-handicapees/> (consulté le 22 septembre 2021).

12.2 Quelles réformes légales sont proposées? Quelle réforme légale aimeriez-vous voir en République de Guinée? Pourquoi?

La République de Guinée se doit accélérer les réformes légales au niveau de la révision de la loi sur la protection et la promotion des personnes du 15 mai 2018; celle-ci comportant des insuffisances par rapport à la CDPH. Cependant, le processus de révision de la dite loi est déjà achevé par l'incorporation entre autres d'un organe veille (Conseil National Indépendant des Personnes Handicapées) et d'un organe de coordination et de suivi des actions en faveur des personnes en situation de handicap (Comité national multisectoriel de coordination et de suivi des actions en faveur des personnes handicapées). La loi révisée devra être adoptée par l'Assemblée nationale et promulguée par le Président de la République. Les Décrets d'application, de ladite loi, signés.

La question des enfants en situation de handicap devrait être une priorité notamment en matière d'éducation/formation inclusive. Pour cela, il est urgent de mener un vrai recensement pour ce groupe vulnérable.

Des campagnes nationales sur tout le territoire, devraient être menées plus d'une fois par an (3 décembre), afin de combattre tous les préjugés, en particulier dans les familles (urbaines et rurales) spécifiquement et dans la société en général. Pour cela, le gouvernement devrait faire voter un budget significatif en faveur des OPH et également de l'Institution nationale des Droits de l'Homme.

Enfin, un centre de recherche sur la question des droits des personnes en situation de handicap devrait être créé.